

## **CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE L'ASSISTANT PATRIMONIAL FIDNET 3**

ENTRE

La société FIDROIT, société par actions simplifiées au capital de 111.300 €, immatriculée au RCS de CLERMONT FERRAND sous le numéro B 417 556 222, dont le siège social est 9 Allée Evariste Gallois 63170 AUBIERE, représentée par son président en exercice, ci-après dénommée FIDROIT

ET

Le professionnel effectuant la demande de test du service en ligne FIDNET 3, ci-après dénommé Utilisateur Temporaire

EXPOSE PREALABLE :

L'avenir des professionnels du patrimoine passe par la prestation de conseil patrimonial en complément de conseil en investissement.

Pratiquer le conseil patrimonial n'est pas uniquement élaborer des stratégies compliquées. Le conseil doit être adapté à la typologie et aux attentes des particuliers. Sa rentabilité passe avant tout par des missions simples.

Afin de répondre à des problématiques concrètes rencontrées quotidiennement par les professionnels du patrimoine, FIDROIT a créé un service Internet qu'elle met à la disposition de ses abonnés et qui a pour vocation de :

- 1) Sécuriser l'activité de conseil patrimonial
- 2) Fidéliser la clientèle
- 3) Développer le chiffre d'affaire
- 4) Optimiser le temps de travail

Pour répondre à ces objectifs, l'abonnement à l'assistant patrimonial « FIDNET 3 » propose des services adaptés :

- Des flashs d'informations sur l'actualité reçus par mail
  - Une revue de presse « FIDPRESS » synthétisant 30 revues de la presse spécialisée professionnelle
  - Une banque de données patrimoniales : plus 5 000 documents référencés (textes officiels, doctrine....)
  - Des outils clients d'aide à la décision
  - Un Module La Pratique (+ de 300 questions/réponses en ligne)
  - De l'auto-formation en ligne avec environ 300 fiches pédagogiques disponibles
  - Une quinzaine de simulations patrimoniales
  - Des outils d'aide à la décision et à la vente des stratégies patrimoniales (fiches pratiques, fiches argumentaires, illustrations chiffrées
  - Un service de veille technique pour un suivi personnalisé
- 
- Une assistance en ligne ou en direct par téléphone

Cet outil de gestion a été présenté à l'Utilisateur temporaire qui consent à accepter les présentes conditions d'utilisation.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

I- OBJET

La société FIDROIT concède à l'Utilisateur temporaire, qui l'accepte, un droit d'utilisation de la banque de données FIDNET 3 pour **un accès en connexion unique**. Cette banque de données comprend :

- l'accès à une base de données interactive,
- des fiches de synthèses composées de résumés, de références documentaires
- la reproduction intégrale ou partielle de jurisprudence et de tout texte de source officielle
- des outils d'aide à la vente et à la décision (simulations, fiches pratiques, fiches argumentaires, illustrations chiffrées, formation, moteurs de recherche, consolidation)
- des questions/réponses à des cas concrets et répondant à des besoins et une situation bien précise. L'Utilisateur temporaire est informé de ce que le module QUESTIONS/REPONSES n'est pas mis à jour systématiquement. Cependant, il peut solliciter une mise à jour de la réponse via la hotline gratuitement.

Le Service constitue une entité indivisible, comprenant l'ensemble des données disponibles, telles que définies sur la plaquette en vigueur, unies entre elles par des liens hypertexte.

La société FIDROIT se réserve expressément, sans indemnisation, le droit de modifier à tout moment tout ou partie d'un produit ou d'un service ou de sa mise à jour, ainsi le cas échéant que de sa présentation ou de son support, et d'interrompre la mise à jour d'un produit ou d'un service qui ne répondrait plus aux objectifs des présentes conditions générales d'utilisation.

La société FIDROIT met également en place un service de conseil et d'assistance téléphonique dans l'utilisation de l'assistant patrimonial FIDNET 3, durant ses horaires d'ouverture.

A cet égard, la société FIDROIT ne pourra pas intervenir en cas de panne matérielle. La prestation ne pourra pas consister en un dépannage lié à un matériel défectueux de l'Utilisateur temporaire. Les seules prestations d'assistance possibles sont une assistance à l'utilisation et au paramétrage de l'assistant patrimonial FIDNET 3 dont le droit d'utilisation est concédé en vertu des présentes. Cette assistance téléphonique consiste ainsi en une aide à la recherche sur le site, en explications sur les fiches réalisées et accessibles et en une assistance aux outils de simulation.

## II- ACCES A L'ASSISTANT PATRIMONIAL FIDNET 3

La société FIDROIT s'engage à mettre en œuvre tous les moyens permettant à l'utilisateur temporaire un accès fiable et rapide au Service. L'utilisateur temporaire déclare avoir accepté les coûts ainsi que les limites propres à toute connexion au réseau Internet. L'utilisateur temporaire, informé des spécifications minimum communiquées par la société FIDROIT, se charge d'accéder au Service dans de bonnes conditions techniques - matériel, logiciel, télécommunications - afin que soient notamment assurées toutes les mesures de sauvegarde ainsi que la protection contre d'éventuelles intrusions.

Les informations contenues sur le site de la société FIDROIT sont accessibles 24 h/24 h, 7 j/7 j, sous réserve d'interruption accidentelle ou nécessaire au bon fonctionnement du service. Cette interruption ne donne lieu à aucune indemnité. Un service d'assistance, limité à l'utilisation du Service, est à la disposition de l'Utilisateur temporaire, aux heures ouvrables fixées par la société FIDROIT.

L'assistant patrimonial FIDNET 3 est compatible avec WINDOWS, MAC, LINUX. Les simulations disponibles sur l'assistant patrimonial FIDNET 3 sont actuellement actives uniquement sur l'environnement WINDOWS et utilisent Java Runtime Environnement.

### III- MODALITES D'ACCES

Après acceptation des conditions générales d'utilisation par l'Utilisateur temporaire, personne physique ou morale, la société FIDROIT attribuera, en fonction des besoins et des caractéristiques techniques de l'Utilisateur temporaire, un seul code d'accès et mot de passe à caractère personnel, confidentiel et intransmissible.

L'Utilisateur temporaire devra prendre toute mesure utile pour que ses codes d'accès et mots de passe ne soient pas connus d'un tiers ou utilisés par un tiers, sous peine de s'exposer à des poursuites civiles et/ou pénales.

La société FIDROIT sera très vigilante à ce que le code d'accès ne soit utilisé que par le personnel de la structure acceptant les présentes conditions générales d'utilisation.

**L'Utilisateur temporaire s'interdit de céder, louer, mettre à disposition ou communiquer d'une quelconque manière à un tiers, quel qu'il soit, l'assistant patrimonial FIDNET 3 ou l'un de ses composants, code d'accès, mot de passe, documentation y afférent. Ainsi, l'Utilisateur temporaire s'engage à prendre et maintenir les mesures de sécurité nécessaires pour qu'aucun collaborateur ou mandataire social de l'Utilisateur temporaire non autorisé à utiliser l'assistant patrimonial FIDNET 3 et aucune tierce personne n'ait accès à cet outil.**

L'Utilisateur temporaire est seul responsable de l'utilisation des codes d'accès et mot de passe et de l'utilisation de l'assistant patrimonial FIDNET 3 et devra répondre du respect des présentes conditions générales d'utilisation par ses collaborateurs, salariés et autres intervenants ou prestataires.

Afin de permettre le contrôle du respect de cette clause, l'Utilisateur temporaire autorise la société FIDROIT à exercer son droit de contrôle de quelque manière que ce soit et notamment par des outils spécialisés tels que le "tracking sur Internet" permettant par exemple de relever et enregistrer les adresses IP des postes se connectant à FIDNET 3 grâce à un même code.

### IV- DUREE - PRIX - RENOUELEMENT

Le test de l'assistant patrimonial en ligne FIDNET 3 est gratuit.

Il est limité à une période de 4 semaines non renouvelable. Cette période commence à compter de la première connexion au site avec les codes d'accès qui seront communiqués par courriel au professionnel ayant fait la demande.

Toutes les données relatives à l'identité du professionnel demandeur de cet accès temporaire et transmises par celui-ci sont vérifiées. Cela afin de ne pas multiplier cet accès gratuit.

### V- DROIT D'UTILISATION ET DE REPRODUCTION

L'ensemble des fonds documentaires, textes, ouvrages, bibliothèques, fichiers; fiches, programmes, simulations, illustrations chiffrées et illustrations auxquels la société FIDROIT donne accès dans le cadre de l'assistant patrimonial FIDNET 3 visé aux présentes, est protégé par le droit d'auteur et par le droit des bases de données, conformément au Code de la propriété intellectuelle.

La société FIDROIT demeure propriétaire de l'ensemble de ces éléments ainsi que de tous les droits de reproduction et autres qui y sont liés, dans la limite des droits éventuellement détenus par des tiers.

La conclusion du présent et le droit d'utilisation concédé n'entraînent aucun transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit au profit de l'Utilisateur temporaire.

L'Utilisateur temporaire s'interdit tout usage de l'assistant patrimonial FIDNET 3 et de son contenu (fiches diverses, simulations...) à des fins autres qu'à destination de sa clientèle directe en matière de conseil patrimonial, de même qu'il s'interdit de publier, diffuser, d'utiliser comme support à l'élaboration ou la dispense d'une formation ou vendre, de quelque manière que ce soit, les contenus, quels qu'ils soient, auxquels il accède.

L'Utilisateur temporaire s'interdit en outre de porter atteinte de quelque façon que ce soit aux droits de reproduction, représentation et autres détenus par la société FIDROIT, y compris par application des articles L.342-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle relatifs aux bases de données. L'utilisateur temporaire ne peut, en aucun cas, reproduire ou représenter les données contenues dans les fonds documentaires, dans leur intégralité. Il s'interdit également de procéder à toute création de liens hypertextes, reproduction, extraction ou réutilisation qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base de données, ainsi qu'à l'extraction ou à la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base de données.

Toute autre utilisation non prévue par le Code de la propriété intellectuelle est soumise à l'autorisation préalable et écrite de la société FIDROIT.

Sous ces réserves et à la condition de mentionner clairement le copyright FIDROIT, l'Utilisateur temporaire est autorisé à imprimer ou à reproduire des données contenues dans la base pour un usage strictement à destination de sa clientèle directe en matière de conseil patrimonial.

Enfin, les présentes conditions générales d'utilisation n'emportent aucunement le droit d'utiliser les marques, signes et logos FIDROIT et/ou FIDNET 3, marques régulièrement déposées et enregistrées auprès de l'INPI, dans des documents publicitaires et/ou commerciaux. Toute utilisation, imitation ou reproduction de ces dénominations ne pourront se faire qu'avec l'accord exprès et formel de la société FIDROIT.

#### VI- CONFIDENTIALITE

Toutes informations relatives à l'Utilisateur temporaire et aux recherches qu'il effectue sur l'assistant patrimonial FIDNET 3 ne peuvent être utilisées par la société FIDROIT qu'aux fins d'amélioration de l'assistant, et ne sont en aucun cas divulguées à des tiers.

L'Utilisateur temporaire et la société FIDROIT s'engagent à ne faire usage des informations communiquées par son co-contractant que dans le cadre des présentes conditions, tant pendant la durée du présent contrat qu'après son expiration.

#### VII- RESPONSABILITES

Pendant la durée du test, l'Utilisateur temporaire est seul responsable de la consultation, du choix, de l'utilisation et de l'interprétation de la documentation fournie par la société FIDROIT.

La responsabilité de la société FIDROIT, de toute société ou personne physique dont FIDROIT détiendrait les droits de copyright, ne peut être mise en cause, tant vis à vis des tiers que de l'Utilisateur temporaire, pour les conséquences de l'utilisation des résultats des recherches par l'Utilisateur temporaire ou d'omissions à la suite d'une recherche infructueuse, défectueuse, partielle ou erronée, ou de la mauvaise utilisation des réponses et textes consultés et ce pour chaque fonction (fidFlash, fidpress, fidsources, fiches pratiques, fiches argumentaires, illustrations chiffrées, simulations, formation, moteurs de recherche, consolidation).

En conséquence, la société FIDROIT ne pourra être tenue, du fait d'une obligation expresse ou tacite, comme civilement responsable envers l'Utilisateur temporaire ou des tiers de quelconque dommage direct ou indirect, perte d'exploitation, perte de chiffre d'affaires, préjudice financier et commercial découlant de l'utilisation des informations, et notamment consécutif à une information inexacte ou incomplète, une erreur d'indexation, un retard de mise en ligne, ce d'autant plus que cet assistant patrimonial FIDNET 3 s'adresse à des professionnels du conseil en gestion de patrimoine.

En aucun cas, la société FIDROIT ne pourra être tenue responsable d'un quelconque dommage, de quelque nature que ce soit, notamment perte d'exploitation, perte de données ou toute autre perte financière résultant de l'installation de l'assistant patrimonial FIDNET 3, de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser les produits et services visés aux présentes. En outre, aucune assistance procurée par la société FIDROIT dans l'utilisation des produits et services ne peut créer de garantie supplémentaire par rapport aux présentes conditions.

La société FIDROIT n'est tenue qu'à une obligation de moyen et non pas de résultat. Elle n'est tenue de répondre que de ses propres fautes commises éventuellement dans l'exécution des présentes conditions générales d'utilisation mais sans que, pour autant, le montant des éventuelles indemnités dues par la société FIDROIT ne puissent excéder le coût de l'abonnement annuel en vigueur.

De plus, la société FIDROIT s'interdit de mener une recherche dans la base d'information en lieu et place de l'Utilisateur temporaire : notamment, la société FIDROIT n'est pas autorisée à déterminer les mots de recherche, leurs relations entre eux, le nombre d'étapes et plus généralement la syntaxe de recherches. Elle s'interdit également d'interpréter les questions de l'Utilisateur temporaire ou d'analyser les réponses et textes obtenues de la base de données.

Concernant l'assistance téléphonique, l'Utilisateur temporaire déclare avoir pris connaissance des caractéristiques et des limites de cette assistance et reconnaît accepter que ses équipements PC et Multimédia sont sous son entière responsabilité et qu'en conséquence la société FIDROIT n'est en rien responsable de tout dommage pouvant survenir sur ses équipements du fait des conseils ou assistances prodigués par la société FIDROIT. De plus, l'environnement micro-informatique et multimédia d'un professionnel étant complexe, et un service d'assistance technique à distance ne pouvant que faire ses meilleurs efforts pour le guider ou l'aider, la société FIDROIT n'est en aucun cas tenue à une obligation de résultat quand à la résolution des problèmes ou dysfonctionnements rencontrés par l'Utilisateur temporaire.

L'Utilisateur temporaire reste responsable des données présentes sur son installation PC et Multimédia. La responsabilité de la société FIDROIT en cas de pertes totales ou partielles de données de quelles que sorte que ce soient ne peut être engagée.

La société FIDROIT n'est soumise concernant cette assistance téléphonique à distance qu'à une obligation de moyens et en aucun cas à une obligation de résultats. Étant donné que la société FIDROIT intervient sur demande expresse de l'Utilisateur temporaire, la société FIDROIT ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable, que ce soit au titre d'une action en responsabilité contractuelle ou en responsabilité délictuelle, de tout dommage indirect, incident ou accessoire, ou de tout dommage, de quelque nature qu'il soit, résultant de toute impossibilité d'utilisation, de toute perte de données ou de bénéfices découlant des conseils et réponses fournies par les techniciens de la société FIDROIT.

#### VIII- DROIT DE RECTIFICATION

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et ses décrets d'application, l'Utilisateur temporaire ou toute personne possédant par son intermédiaire des codes d'accès et mots de passe dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant et contenues dans l'assistant patrimonial FIDNET 3. Il pourra exercer ce droit en écrivant à la société FIDROIT.

La société FIDROIT s'engage à procéder aux corrections, rectifications ou suppressions du document litigieux, une fois informée, dans les meilleurs délais. Elle ne sera cependant tenue à aucune indemnisation du fait d'un éventuel préjudice résultant de cette information inexacte ou erronée.

#### IX- CLAUSE D'INDIVISIBILITE DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Toutes les clauses des présentes conditions générales d'utilisation sont de rigueur, aucune d'entre elles ne peut être réputée de style ; chacune est une condition déterminante de la convention sans laquelle les parties n'auraient pas accepté ces conditions générales.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la société FIDROIT, prévaloir contre les clauses des présentes conditions générales d'utilisation. Toute condition contraire posée par l'Utilisateur temporaire sera donc, à défaut d'acceptation expresse et écrite, inopposable à la société FIDROIT, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que la société FIDROIT ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes dispositions ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.